

A qui s'adresser 24h/24 ?

✚ Pour tous

 **15 SAMU**

 **112 Urgences médicales EUROPE**

NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE

3114

Écoute professionnelle et confidentielle
24h/24 - 7j/7
Appel gratuit

www.3114.fr



✚ Pour les agriculteurs

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE DÉDIÉ
AU MONDE AGRICOLE

24H/24
7J/7

09 69 39 29 19*
agriecoute.fr

*prix d'un appel local



Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, si vous voulez aider une personne en souffrance, Un professionnel du soin, spécifiquement formé à la prévention du suicide, sera à votre écoute.

MSA Ardèche Drôme Loire
43 avenue Albert Raimond
42 275 SAINT PRIEST EN JAREZ Cedex
Tél : 04 75 75 68 68



ardechedromeloire.msa.fr



vous accompagner

La Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) La MSA Ardèche Drôme Loire accompagne les éleveurs bovins

■ Eleveurs bovins, salariés, techniciens



Crédit photos : MSA Ardèche Drôme Loire - Septembre 2025

N'hésitez pas à contacter votre MSA



La DNCB n'est pas une maladie transmissible à l'humain, ce n'est donc pas une zoonose.

LA MSA ADL présente aux côtés du chef d'exploitation touché

Dès la suspicion de DNCB dans une exploitation, le service social, le service Santé Sécurité au Travail et le Service aux Entreprises de la MSA ADL se tiennent à disposition pour apporter l'aide et le soutien nécessaires :

- Soutien psychologique pour chaque exploitant agricole, à sa demande, et, si besoin, de membres de sa famille
- Soutien psychologique des salariés ou des techniciens qui peuvent être reçus en consultation par le médecin du travail ou l'infirmier de santé

au travail s'ils en expriment le besoin (Service Santé Sécurité au Travail de la MSA ADL), soutien psychologique individuel ou gestion de la crise en exploitation/entreprise.

- Une aide au répit via la prise en charge possible de 14 jours de remplacement sur l'exploitation par le service de remplacement
- Une aide au répit administratif pour soutenir la charge administrative via une assistante dédiée.
- Accompagnement à l'instruction d'un dossier de demande de RSA si absence de revenus
- Intégration dans le dispositif REAGIR en binôme travailleur social, conseiller Chambre agriculture.
- Accompagnement par un Conseiller en Entreprise concernant le paiement des cotisations (Plan de paiement si besoin, prise en charge partielle des cotisations personnelles exploitants, remise

Si le cas de DNCB est avéré, un délégué MSA est présent au moment de l'annonce faite au chef d'exploitation, et, si ce dernier le souhaite, le même délégué MSA est présent au chantier de dépeuplement.

Comment nous contacter ?

- Service action sanitaire et sociale
04 75 75 68 95 (choix 2)
sentinelle.grprec@ardechedromeloire.msa.fr
- Service santé sécurité au travail
04 75 75 68 67
pole_sst.grprec@ardechedromeloire.msa.fr
- Service aux entreprises
04 75 75 68 10

